

CONGO-MINES

filiale de la [Compagnie minière du Congo français](#)
et de l'[Union minière et financière coloniale](#)

Congo-Mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1928)

Cette société sera prochainement constituée, au capital de 26 millions de francs, dont 11 millions d'actions d'apports, remises à raison de 7 millions à la Minière du Congo français et 4 millions à l'Union minière et financière coloniale. Les 145 autres millions seront souscrits à raison de 5 millions par chacune des trois sociétés suivantes : Minière du Congo français, Union minière et financière coloniale, Afrique minière équatoriale.

Congo-Mines
(*La Journée industrielle*, 17 novembre 1928)

Sous cette dénomination une société anonyme vient d'être constituée pour l'exploitation et la mise en valeur de mines, minières et carrières de toute nature, ainsi que toutes opérations s'y rattachant ; toutes exploitations agricoles et forestières et le commerce de tous produits en provenant.

Le siège social est à Paris, 103, rue Saint-Lazare.

Le capital est de 25 millions, représenté par 250.000 actions de 100 fr., dont 220.000 A et 30.000 actions B. Ces dernières, ainsi que 40.000 actions A ont été allouées à la Compagnie minière du Congo Français, à Lyon, 16, cours La-Fayette ; sur les actions A restantes, 30.000 ont été attribuées à la société Union minière et financière coloniale, à Paris, 106, rue de Richelieu. Ce capital pourra être porté à 50 millions. En outre, il a été créé 15.000 parts bénéficiaires.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Pierre Achalme, président de la Compagnie minière du Congo Français, 1, rue Andrieux, à Paris ; Pierre Bonnet-Brodard, 102, rue de Richelieu, à Paris ; Albert Enders, 103, rue Saint-Lazare, à Paris ; Alphonse Fondère ¹, 64, rue de la Victoire, à Paris ; Jules Fribourg, ingénieur, 1, rue Taitbout, à Paris ; Édouard Julhiet, ingénieur, 95, rue de Lille, à Paris ; Savatier, 47, boulevard Murat, à Paris, et Maurice Superville ², 13, rue La-Fayette, à Paris.

UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs

¹ Alphonse Fondère (Marseille, 1865-Addis-Abéba, 1930) : président des Messageries fluviales du Congo et d'Afrique et Congo, administrateur de la Compagnie minière du Congo français. Voir [encadré](#).

² Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Administrateur de l'UMFC. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir [encadré](#).

SIÈGE SOCIAL : 106, rue de Richelieu, PARIS
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1928)

[...] L'Union minière et financière coloniale [UMFC], en coopération avec l'Union parisienne, la Compagnie minière du Congo [CMCF] et l'Afrique minière équatoriale, va constituer Congo-Mines, comme nous l'avions du reste déjà annoncé. L'activité de cette société se portera dans la vallée du Niari au Congo français particulièrement riche en minerais de cuivre à haute teneur en argent et en minerais de plomb. L'exploitation en sera particulièrement facilitée du fait de la situation des gisements le long de la ligne du chemin de fer Congo-Océan. [...]

Congo-Mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1928)

Sous cette dénomination une société anonyme vient d'être constituée pour l'exploitation et la mise en valeur de mines, minières et carrières de toute nature, ainsi que toutes opérations s'y rattachant ; toutes exploitations agricoles et forestières et le commerce de tous produits en provenant.

Le siège social est à Paris, 103, rue Saint-Lazare.

Le capital est de 25 millions, représenté par 250.000 actions de 100 fr., dont 220.000 A et 30.000 actions B.

Ces dernières, ainsi que 40.000 actions A ont été allouées à la Compagnie minière du Congo français, à Lyon, 16, cours La-Fayette ; sur les actions A restantes, 30.000 ont été attribuées à la société Union minière et financière coloniale, à Paris, 106, rue de Richelieu. Ce capital pourra être porté à 50 millions. En outre, il a été créé 15.000 parts bénéficiaires.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Pierre Achalme, président de la Compagnie minière du Congo français, 1, rue Andrieux, à Paris ; Pierre Bonnet-Brodart ³, 102, rue de Richelieu, à Paris ; Albert Enders [adm.-dir. CMCF], 103, rue Saint-Lazare, à Paris ; Alphonse Fondère, 64, rue de la Victoire, à Paris ; Édouard Julhiet ⁴, ingénieur, 95, rue de Lille, à Paris ; [général] Savatier, 47, boulevard Murat, à Paris, et Maurice Superville, 13, rue La-Fayette, à Paris.

³ Pierre Ferdinand Bonnet-Brodart (et non *Brodard*) : fils de Joseph Bonnet, conseiller à la Cour de cassation, conseiller général de la Haute-Saône, et de Georgine Schlatter. Beau-frère de Max Lauth. Administrateur des Mines d'or du Châtelet (jan. 1923), d'Olida (salaisons)(nov. 1923), de la Compagnie industrielle des mines d'or en France (Ciminor)(1928), de la Société d'exploration minière équatoriale (1928) et de l'Afrique minière équatoriale.

⁴ Édouard Julhiet (1870-1931) : X-Mines, ingénieur-conseil de la Banque de l'Union parisienne, administrateur de la Compagnie minière du Congo français. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

CONGO MINES

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 25.000.000 DE FRANCS

Divisé en 220 000 Actions Catégorie A
et 30.000 Actions Catégorie B

DROIT
DE TIMBRE
acquitté
par abonnement
Avis d'autorisation
inséré au
Journal Officiel du
17 Janvier
1929.

Statuts déposés en l'Étude de M^e BRAULT, Notaire à St-Ouen
le 14 Août 1928

Modifiés par les Assemblées Générales Constitutives
des 26 Octobre et 6 Novembre 1928

SIÈGE SOCIAL A PARIS

103, Rue Saint-Lazare

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

CATÉGORIE A

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 117.922

UN ADMINISTRATEUR

UN ADMINISTRATEUR



CHARLES SKIPPER & EAST, 19, RUE MILTON, PARIS.

Coll. Serge Volper
CONGO-MINES
Société anonyme

Capital social : 25.000.000 de fr.
divisé en 220.000 actions catégorie A
et 30.000 actions catégorie B

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 17 janvier 1929

Statuts déposés en l'étude de M^e Brault, notaire à Saint-Ouen, le 14 août 1928
Modifiés par les assemblée générale extraordinaires
des 26 octobre et 6 novembre 1928

Siège social à Paris, 103, rue Saint-Lazare
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
CATÉGORIE A
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Alfred Fondère
Un administrateur (à droite) : Achalme ?
Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris

CONGO MINES

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 25.000.000 DE FRANCS

Divisé en 220 000 Actions Catégorie A
et 30.000 Actions Catégorie B

*Statuts déposés en l'Étude de M^e BRAULT, Notaire à St. Ouen
le 14 Août 1928*

*Modifiés par les Assemblées Générales Constitutives
des 26 Octobre et 6 Novembre 1928*

SIÈGE SOCIAL A PARIS

103, Rue Saint-Lazare

DROIT
DE TIMBRE
acquitté
par abonnement
Avis d'autorisation
inséré au
Journal Officiel du
17 Janvier
1929.

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

CATEGORIE A

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 76.826

UN ADMINISTRATEUR

UN ADMINISTRATEUR

Accé



lehu

CHARLES SKIPPER & EAST, 19, RUE MILTON, PARIS.

Coll. Jacques Bobée

Idem.

Signature de droite : Édouard Julhiet

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
(*Le Temps*, 7 octobre 1929)

.....
Dans le but d'une mise en exploitation plus rapide de votre domaine minier, vous avez été amenés à céder le permis d'exploitation numéro 8, à une filiale, la Société Congo-Mines, dont votre compagnie a souscrit une grande partie du capital. Ainsi que vous le savez, à l'heure actuelle, ces actions Congo-Mines ont été mises, au pair, à la disposition des porteurs de titres de votre société conformément à la répartition statutaire.

PARTICIPATION DANS LE CONSORTIUM MINIER CONGO-NIARI

Congo Mines
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1930)

Bilan sans compte de profits et pertes :
À l'actif : disponible : 694.115 fr. ; réalisable : 15.246.291 fr. comprenant notamment le portefeuille : 5.200.000 fr. ; les débiteurs divers : 4.692.882 fr. et une somme de 5.299.575 restant due par les actionnaires. Immobilisations : 12.655.616 fr.
Au passif : capital 25.000.000, créiteurs divers : 971.023 fr., titres en portefeuille restant à libérer : 2.625.000 francs.

Congo-Mines
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1930)

Sans comptes des profits et pertes, la société n'exploitant pas encore.
Des recherches ont été effectuées à Renéville et dans ses environs. La route reliant Renéville et Kibouenchi a été terminée.

Congo-Mines
(*La Journée industrielle*, 6 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue la présidence de M. Achalme. du conseil d'administration, a les comptes du premier exercice social, clos au 31 décembre 1929 La société n'étant pas en exploitation, il n'a pas été dressé de compte de profits et pertes.

Le rapport du conseil rappelle la constitution du Consortium minier Congo-Niari et indique que, depuis le 1^{er} juillet 1929, c'est ce consortium qui, après s'être mis d'accord avec le conseil sur le programme général de reconnaissance des permis miniers que possède Congo Mines, poursuit cette reconnaissance.

Les actionnaires ont ratifié les nominations d'administrateurs de MM. Adrien Josse⁵ et Hippolyte Bouchayer faites à titre provisoire par le conseil d'administration.

Le krach de la Cie générale d'Outremer
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1931)

Président : le docteur P. Achalme, qui est en même temps président de la Société minière et agricole de la Côte-d'Ivoire, vice-président de l'Afrique minière équatoriale, président de la Minière du Congo Français, de Congo-Mines, de la Société d'exploration minière équatoriale, de la Compagnie générale de commerce à Madagascar et de la Compagnie générale de commerce au Maroc.

(*L'Étoile de l'AEF*, 5 mai 1931)

Consortium minier Congo-Niari
Mindouli (A. E. F.)
Direction générale

Mindouli, le 15 avril 1931

Monsieur,

Rentrant prochainement en Europe, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la direction générale des sociétés :

Consortium minier Congo-Niari
Compagnie minière du Congo français
Congo-Mines

Société Afrique minière équatoriale
Société d'exploration minière équatoriale

sera assurée par Monsieur Isidore Brun, qui aura seul qualité et pouvoirs nécessaires pour engager les dites sociétés vis-à-vis de l'Administration de la colonie et des tiers.

Monsieur Isidore Brun signera :

Brun

Le directeur général en Afrique :

Aug. Grosset

Résultats d'exercice
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juillet 1931)

Congo Mines. — Pas encore de compte de profits et pertes. Capital de 25 millions sur lequel il reste 750.000 fr. contre 5.299.525 fr. à verser par les actionnaires ; de 15 millions 617.969 fr. contre 12.655.616 fr. d'immobilisations ; de 4.692.882 fr. inchangées de débiteurs divers et de 5 millions 430.000 fr. contre 5.200.000 fr. de portefeuille titres. Passif exigible 15.386.658 fr. contre 971.023 fr. non compris 165.000 fr. contre 2.625.000 fr. de titres en portefeuille à libérer.

⁵ Adrien Josse (1858-1944) : représentant ici la Cie minière du Congo français.

Congo-Mines
(*La Journée industrielle*, 29 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé le bilan de l'exercice clos 31 décembre 1930, ne comportant pas compte de profits et pertes.

Quitus de gestion a été donné à la succession de M. Alphonse Fondère, administrateur décédé. Elle a ratifié la nomination de M. Pierre Lion, élu administrateur en remplacement de M. Édouard Julhiet, décédé.

CONGO-MINES
(*Le Journal des débats*, 30 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue le 28 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1930.

La société n'étant pas encore entrée en période d'exploitation, le bilan ne comporte pas de compte de profits et pertes.

Le rapport mentionne que la réalisation du programme de recherches mis en œuvre pour le compte de la Société par le consortium minier Congo-Niari en 1929 s'est poursuivie activement au cours de l'exercice 1930. Malgré l'importance des travaux effectués sur le gîte anciennement connu et dans ses environs immédiats, la société n'a pu, jusqu'ici, démontrer son extension. Il semblerait que la minéralisation soit localisée dans une zone assez restreinte, préservée, par un effondrement de terrain, de l'érosion qui a enlevé la plus grande partie du minerai. Celui-ci a été remplacé par une épaisse couche de sable qui a rendu certains sondages extrêmement difficiles ; les recherches sont, cependant, poursuivies dans les zones encore insuffisamment connues et les sondages sont encore en cours.

CONGO-MINES
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1931, p. 688)

L'assemblée du 28/7 a rendu hommage à la mémoire de M. Ed. Julhiet, l'ingénieur qui avait été le principal artisan du programme de travaux de recherches actuellement en cours. Ce programme, exécuté par le Consortium Congo-Niari, se poursuit avec des alternances de succès et de déboires, comme toujours, la démonstration de l'exploitabilité de gisements miniers étant particulièrement difficile dans les régions équatoriales. Il n'est que de persévérer, ce que font les prospecteurs de Congo-Niari sans se rebuter.

De nouveaux permis de recherche leur ont été accordés. M. Pierre Lion, ingénieur au corps des mines, a remplacé M. Julhiet au conseil.

CONGO-MINES (C. M.)
(*La Journée industrielle*, 1^{er} octobre 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier ne comportant pas de profits et pertes.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à M. Adrien Josse et au général Savatier. administrateurs démissionnaires, et à la succession de M. Édouard Julhiet. administrateur décédé. Elle a ratifié la nomination de M. Philippe Level comme administrateur.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1932).

Nous avons signalé que cette société se proposa d'absorber l'Afrique minière équatoriale et la Congo-Mines. La Compagnie minière du Congo français (C.M.C.F.) commencerait par réduire son capital de 1/3, soit 55 millions à 36.060 millions), puis le réaugmenterait d'une somme égale, en vue de la rémunération des apports des deux sociétés absorbées. Ainsi, avec un capital ramené à son montant actuel, de 55 millions, elle rassemblerait désormais tout l'actif du groupe. Nous croyons savoir que les proportions d'échange, qui ont été établies en tenant compte des diverses considérations devant intervenir, notamment de la situation industrielle et financière et des possibilités d'avenir particulières à chacune de ces trois Sociétés, sont les suivantes :

2 actions C.M.C.F. nouvelles pour 3 actions C.M.C.F. anciennes ; 1 action C.M.C.F. nouvelle pour 2 actions Afrique minière équatoriale ; 1 action C.M.C.F. pour 6 actions Congo-Mines. Les porteurs de parts des Sociétés absorbées recevraient des parts nouvelles C.M.C.F. (à raison de 1 pour 3 parts Afrique minière (à raison de 1 pour 3 parts Afrique minière équatoriale et 1 pour 10 parts Congo-Mines) , créées en proportion de l'accroissement d'actif de la Compagnie. Nous croyons savoir que, à la réalisation des opérations projetées, est lié un apport de capitaux frais qui permettrait la poursuite des recherches en Afrique.

CONGO-MINES
(*Le Journal des finances*, 2 février 1933)

Réunis en assemblée générale, les porteurs de parts ont approuvé, en ce qui les concerne et par avance, les résolutions ayant trait à la fusion, par absorption de la société, avec la Compagnie minière du Congo français, ces résolutions devant être ratifiées par une assemblée extraordinaire des actionnaires et par les assemblées spéciales des actionnaires A et B.

La Compagnie minière du Congo français, on le sait, fusionne également avec la Société de l'Afrique minière équatoriale.

Ces sociétés attendant de ces divers liens des avantages industriels et financiers qui demeurent pour le moins problématiques, et, en tous cas, fort éloignés.

CONGO-MINES
(*L'Africain*, 26 février 1933)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont approuvé l'apport-fusion avec la Compagnie Minière du Congo français, moyennant l'attribution de 41.666 actions A de 100 francs entièrement libérées de la C.M.C.F., à créer par celle-ci à titre d'augmentation de capital, et 1.500 parts bénéficiaires à émettre par ladite société. Ces

actions et parts seront ainsi réparties aux actionnaires et porteurs de parts de Congo-Mines : 1 action C.M.C.F. pour 6 actions CM. et 1 part C.M.C.F. pour 10 parts CM.

Préalablement à cette absorption, la Minière du Congo s'engage à réduire son capital de 55 millions à 36.666.700 francs.

La durée de l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 1932 prendra fin le 30 juin 1932, date à laquelle prendra effet rétroactif la fusion.
